



Direction Territoriale de
Agence de
Unité territoriale du
Triage de

Lorraine
Meurthe-et-Moselle
Nord 54
Les Baroches

Département : Meurthe-et-Moselle
Arrondissement : Brier
Région IFN : Woëvre
SRA de Lorraine

**FORÊT COMMUNALE
DES BAROCHES**

Surface cadastrale :

198 ha 92 a 49 ca

Surface retenue pour la gestion :

198 ha 92 a

RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

2014 - 2033

Identifiant National : A023662B

Altitude	Supérieure : 227 m
	Inférieure : 202 m

SOMMAIRE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	4
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	4
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	4
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	7
1.2.1 Description du milieu naturel	7
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	7
1.2.1.2 Conditions climatiques	7
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie.....	7
1.2.1.4 Unités stationnelles	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers	8
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description	8
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	9
1.2.2.3 Etat du renouvellement	10
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	11
1.3.1 Production ligneuse.....	11
1.3.1.1 Volumes de bois produits.....	11
1.3.1.2 Desserte forestière.....	13
1.3.2 Fonction écologique.....	13
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	14
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	14
1.3.3.2 Ressource en eau potable	14
1.3.4 Protection contre les risques naturels	14
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	15
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	15
2.2 Constitution de divisions.....	15
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	16
2.3.1 Traitements retenus.....	16
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	16
2.4 Suivi des peuplements	17
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	17
2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	18
2.4.3 Evolution des essences	18
2.5 Classement des unités de gestion.....	19
2.6 Programme d'actions	19
2.6.1 Foncier - concessions	19
2.6.2 Production.....	19
2.6.2.1 Coupes	20
2.6.2.2 Desserte	23
2.6.2.3 Travaux sylvicoles	24
2.6.3 Fonction écologique.....	25
2.6.3.1 Biodiversité courante.....	25
2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	26

2.6.3.3	Réserves biologiques et réserves naturelles.....	26
2.6.4	Fonctions sociales.....	26
2.6.4.1	Accueil et paysage.....	26
2.6.4.2	Ressource en eau.....	26
2.6.4.3	Chasse – Pêche	26
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage.....	27
2.6.4.5	Richesses culturelles.....	28
2.6.5	Prévention des risques naturels	28
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt.....	28
2.6.6.1	Incendies de forêts.....	28
2.6.6.2	Crises sanitaires	28
2.6.6.3	Tassement des sols	28
2.6.7	Compatibilité avec la réglementation visée par l’article L122 du code forestier.....	28
2.6.7.1	Compatibilité avec Natura 2000	28
2.6.7.2	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l’article L122 du code forestier.....	28
TITRE 3 – BILAN – INDICATEURS DE SUIVI		29
3.1	Bilan.....	29
3.1.1	Volumes de bois à récolter.....	29
3.1.2	Estimation de la recette bois	30
3.1.3	Recettes - dépenses - récapitulatif global annuel	31
3.2	Indicateurs de suivi de l’aménagement	32
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES		33
<i>Annexes.....</i>		<i>34</i>

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Commune de : Les Baroches

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Communale
de	Les Baroches
Département de situation	Meurthe-et-Moselle (54)
N°ONF de la région nationale IFN de référence	427 Woëvre et annexes
SRA de référence	Lorraine

Département	Commune de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Meurthe-et-Moselle (54)	Les Baroches	198,92 49

- **Période d'application de l'aménagement**

2014-2033

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale des Baroches	F10630V	198,92 49	26 juin 1981	1981	2005

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	196,60 00 ha
Surface cadastrale actuelle	198,92 49 ha
Surface retenue pour la gestion	198,92 ha
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	196,52 ha
Surface hors sylviculture	2,40 ha
<i>tranchées cadastrées</i>	<i>0,50 ha</i>
<i>tranchées non cadastrées</i>	<i>1,90 ha</i>
Surface en sylviculture (cf titre 2.5)	196,52 ha

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

La "surface cadastrale actuelle" intègre 2,26 04 ha non cadastrés répartis dans quelques parcelles forestières et provenant d'anciens chemins désormais inclus dans la gestion.

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Nature de l'acte - Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
<i>"Plan des Bois Communaux de Génerville connus sous le nom des Paroisses"</i> La totalité de la forêt est concernée	31 / 12 / 1839	ONF à Lunéville

• Origine de la propriété forestière

La commune des Baroches a été formée par la réunion du village de Génerville et des hameaux de Pénil et de Méraumont, réalisée au début du 19^e siècle. La forêt appartenait depuis un temps immémorial au hameau de Génerville ; elle est devenue propriété de la commune des Baroches à la création de celle-ci.

• Parcellaire forestier

La numérotation du parcellaire forestier est simplifiée comme suit :

- l'ancienne parcelle 19 (0,71 ha - enclavée entre les Génoves et Longue Corne) est désormais rattachée à la parcelle 21 située immédiatement au sud ;
- le n° 19 devenu disponible est attribué à l'ancienne sous-parcelle 16 B ;
- l'ancienne sous-parcelle 16 A devient parcelle 16.

Les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG suite à des relevés au GPS (précision métrique).

• Concessions en cours

Sans objet.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classement des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Fonction principale	Enjeu sans objet	Enjeu faible	Enjeu moyen	
Production ligneuse	2,40	11,86	165,06	19,60	198,92
Fonction écologique		198,92	0,00	0,00	198,92
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		198,92	0,00	0,00	198,92
Protection contre les risques naturels	198,92	0,00			198,92

Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations ;
- fonction écologique : la forêt n'est pas l'objet de protections (réglementaire ou contractuelle) ; on note cependant la présence d'environ 13 mardelles et de plusieurs terriers (blaireau / renard) ;
- fonction sociale : la forêt est essentiellement fréquentée par les chasseurs, les promeneurs et les sportifs.

Cette identification des enjeux constitue un état de l'existant.

Les objectifs et priorités du présent aménagement résultent de la prise en compte des souhaits du propriétaire confrontés aux potentialités de la forêt.

• Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	Toute la forêt est susceptible d'être atteinte	Dépérissement du chêne pédonculé Le détail figure au § 2.6.6.3
- Déséquilibre grande faune / flore	Toute la forêt est susceptible d'être concernée	Le détail figure au § 2.6.4.3
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	Toute la forêt	Aucune route accessible aux grumiers, ce qui implique de grandes distances de débardage
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	185 ha	Stations forestières à forte sensibilité au tassement
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1,30 ha	Etang (rives nord et sud) Ruisseau du Bois Juré (bois particulier exclus)
- Importance sociale ou économique de la chasse	Toute la forêt	La totalité de la forêt est chassée

• Démarches de territoires

Intercommunalités : la forêt est située sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Briey.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 202 m et 227 m.

Malgré la faiblesse du dénivelé maximum (25 m) le relief de certains cantons n'en est pas moins assez fortement marqué en une succession d'ondulations d'axe sensiblement est-ouest comprenant quelques versants brefs et prononcés :

- la Chênoie est constituée au sud d'une courte pente d'exposition nord/nord-ouest suivie d'une zone plate ;
- les Génoves et le Bois Juré ont des versants sensiblement nord et sud.

Les Woivres (entièrement subhorizontal) et Longue Corne (en pente très légère vers le sud) échappent à cette physionomie générale.

Un ruisseau naturel longe le périmètre nord des parcelles 27 et 14 et alimente un étang artificiel (hors forêt) situé entre le Bois Juré et Longue Corne.

Un autre ruisseau naturel traverse les parcelles 34, 30, 17, 18 et 16 et se jette dans l'émissaire de l'étang.

Des fossés de drainage existent aux Génoves et au Bois Juré.

Onze mardelles sont reportées sur la carte des stations.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte des stations et la carte de situation (en annexe).

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental sous influence océanique :

- Précipitations assez élevées et bien réparties au cours de l'année. Absence de période véritablement sèche hors années exceptionnelles ;
- Température moyenne annuelle globalement basse. Contraste thermique marqué entre des hivers rudes et longs et des étés chauds ;
- Gelées fréquentes jusqu'en mai -parfois juin- et reprise possible dès septembre.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Accidents météorologiques : l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 n'a pas touché la forêt.

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Pour plus de précisions sur la géologie on se reportera à la carte géologique et à sa notice.

Le substrat d'argiles et marnes du Bathonien a évolué en sols de type pélosol. On observe cependant des affleurements calcaires sur les parties hautes du canton de la Chênoie où les sondages ont confirmé une effervescence à l'acide chlorhydrique à une profondeur de l'ordre du décimètre.

1.2.1.4 Unités stationnelles

La définition des stations forestières repose sur le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de Lorraine et sur les clés de détermination des anciennes DOLAM (Woëvre).

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences.

Méthode de description : relevés sur les points d'inventaire des peuplements, et aux limites stationnelles pour la station V de la Chênoie.

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales soulignées)
		ha	%			
II	Chênaie – frênaie de bas de pente et de fond de vallon	19,60	10%	Fort	Fort	<u>Chêne pédonculé</u> , <u>Frêne commun</u> , érables, Aulne Glutineux, Orme lisse, Tremble, Bouleau
IV	Chênaie pédonculée - charmaie sur marnes pures	165,06	84%	Moyen	Fort	<u>Chêne pédonculé</u> , fruitiers, Orme lisse, érables
V	Hêtraie-chênaie-charmaie sur alluvions anciennes calcaires	11,86	6%	Faible	Moyen	<u>Hêtre</u> , <u>Chêne sessile</u> , <u>Chêne pédonculé</u> , Erable sycomore, Alisier torminal
Total		196,52	100%			

Cf. carte des stations.

Les sols sont de type pélosol dans les stations II et IV. La station II est fréquemment engorgée ; la station V est au contraire bien drainée de par sa situation en haut de pente. Les essences présentes sont adaptées et les chênes peuvent être de qualité. Il existe quelques fossés de drainage, et certains fossés périmétraux servent à l'assainissement en raison de leur situation topographique de fond de vallon.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

• Documents de référence

Peuplements feuillus du Plateau lorrain – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2002.

• Méthodes de description

Bloc de description	Méthode	Période Descripteurs principaux
Peuplements à majorité de tiges précomptables sauf parcelle 22 (diamètre > 17,5 cm)	Inventaire par placettes relascopiques temporaires (maille carrée à une densité de 1 placette par ha)	Avril à juillet 2008. Surface terrière par essences et catégories de diamètres. Sous-étage : perches et petits bois d'avenir
Peuplements à majorité de tiges précomptables : parcelle 22 (diamètre > 17,5 cm)	Description à l'avancement et inventaire sur 3 placettes relascopiques temporaires	Février 2013. Surface terrière par essences et catégories de diamètres.
Peuplements feuillus non précomptables (parcelles 27-28), frange nord de la parcelle 21 (ex-parcelle 19)	Description à l'avancement	Avril et août 2013. Classes de hauteur / diamètre. Essences présentes et proportions.

La commune avait souhaité un comptage en plein de la parcelle 22 car elle avait été comptée pour le précédent aménagement et présentait d'assez nombreux "FDV" (feuillus de valeur : alisiers etc). L'inventaire en plein a été commencé mais s'est avéré excessivement fastidieux dans ce peuplement de petits bois très denses et n'a pas été poursuivi. Un relevé des surfaces terrières par tours relascopiques a donc été réalisé après coup, mais sur 3 points seulement. Il en ressort un pourcentage de 7,6 % d'alisier torminal (avec une incertitude toutefois importante due au faible nombre de points de mesure).

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe.

1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent :

- à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf. documents de référence ci-dessus ; codes T-PL_ pour Plateau lorrain) ;

- à la typologie par classe d'âge pour les futaies les plus équiennes (codes D-FR_).

Code structure	Description	Surface (ha)	%
Jeunes peuplements			
D-FR_12	gaulis de chêne et feuillus divers 3 m < H < 10 m	7,26	3,7%
	Total Jeunes peuplements	7,26	3,7%
Peuplements en croissance active			
T-PL_11	PB à chêne	3,06	1,6%
T-PL_12_CHX	PB avec BM à chêne	4,44	2,3%
T-PL_12_CHA-CHX	PB avec BM à charme et chêne	14,72	7,5%
T-PL_21_CHX	BM avec PB à chêne	21,78	11,1%
T-PL_21_CHX-CHA	BM avec PB à chêne et charme	6,82	3,5%
T-PL_21_M-CHA	BM avec PB mélangé à charme	7,36	3,7%
T-PL_22_CHX	BM à chêne	20,06	10,2%
	Total Peuplements en croissance active	78,24	39,9%
Peuplements en maturation			
T-PL_23_CHX-CHA	BM avec GB à chêne et charme	16,95	8,6%
T-PL_32_CHX	GB avec BM à chêne	4,06	2,1%
T-PL_52_CHX	irrégulier à BM à chêne	47,00	23,9%
T-PL_52_CHX-CHA	irrégulier à BM à chêne et charme	5,43	2,8%
T-PL_52_M-CHX	irrégulier à BM mélangé à chêne	20,72	10,5%
T-PL_52_M-CHA	irrégulier à BM mélangé à charme	8,94	4,5%
T-PL_53_CHX	irrégulier à GB à chêne	6,95	3,5%
	Total Peuplements en maturation	110,05	55,9%
Peuplements irréguliers			
T-PL_5_P.N-A.F	irrégulier à pin noir et feuillus divers	0,97	0,5%
	Total Peuplements irréguliers	0,97	0,5%
	Total	196,52	100%

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 et plus)
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres de 70 et plus)

Cf. carte des peuplements.

Commentaires :

Le déséquilibre entre les catégories de bois (familles de peuplements) est considérable :

- il y a moins de 4 % de **jeunes peuplements**, conséquence logique de l'aménagement précédent qui ne prévoyait que 2 parcelles en régénération ; celles-ci ont été menées à bien ;
- les peuplements en **croissance active** représentent 40 % et ceux en **maturation** 56 % de la forêt ;
- il n'y a pas de peuplements **mûrs**.

L'abondance des perches et petits bois d'avenir n'a pas été utilisée pour distinguer les divers types de peuplements, car elle est partout faible.

Le taillis est dense et exploitable dans l'ensemble des parcelles de la Chênaie et dans certaines parcelles du Bois Juré, alors qu'il est généralement peu abondant au Bois des Woivres, aux Génoves et à Longue Corne. La frange nord de la parcelle 21 (ancienne P. 19 intégrée à la forêt communale au remembrement de 1961) avait été enrésinée en Pins noirs ; on en rencontre dans des diamètres allant de 10 à 50 cm. Ce peuplement résineux clair est mélangé de feuillus d'essences et diamètres variés (chêne, charme, tremble, hêtre...).

Les feuillus précieux représentent 3 % de la composition de l'ensemble des peuplements adultes (c'est-à-dire la totalité des parcelles sauf 27 et 28) dont :

Merisier	2,2%
Alisier torminal	0,6%
Poirier-Pommier	0,2%

Les chênes sont aux 2/3 des pédonculés et pour 1/3 des sessiles. Ils sont dans l'ensemble susceptibles de fournir des produits de bonne qualité.

1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	7,84 ha
---	----------------

		(1) Stock de régénération par essence (groupe de régénération)			
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H ≤ 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régé de 50 cm à 3 m en quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise de plus de 3 m de haut (ha)
27 - 28	Chênes et feuillus divers	0	0	0	7,26
Total (1)		0	0	0	7,26
		(2) Stock de régénération par essence HORS groupe de régénération			
Total (2)		0	0	0	0
Total général (1) + (2)		0	0	0	7,26

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Gr : Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	7,26	parcelles 27 et 28
Gr : Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé :	7,26	
<i>dont surface acquise (Sa) du groupe de régénération</i>	7,26	
<i>dont surface acquise (Sa) hors groupe de régénération</i>	0,00	

La surface prévue à régénérer a été réalisée et les essences obtenues sont conformes à l'objectif fixé (forte présence des chênes). La différence entre la surface prévue et la surface acquise est due à une meilleure connaissance de la surface des parcelles grâce au GPS et au SIG, mais les limites des parcelles demeurent bien entendu inchangées.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0	11,86	165,06	19,60	196,52

Voir carte et tableau des stations.

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Estimation de la production moyenne de la forêt sur la durée d'aménagement (au diamètre de précomptage 7,5 cm donc sous-étage inclus)

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,39	4,1

Ces chiffres reposent sur les estimations de production par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2.6.2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagement définis au § 2.5.

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Pour la période de l'aménagement (1981 à 2005), les récoltes se distribuent comme suit :

Récoltes prévues / réalisées (m3/an)									
(Volume aménagement 1981 - 2005)									
Régénération		Amélioration Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
42	56	118	234	0	0		16	160	306
Ecart (%)									
+ 33%		+ 98%		0				+ 91%	
Proportion de la récolte globale									
18%		76%		0%		5%		100%	

Soit 1,56 m³/ha/an.

Commentaires :

- groupe de régénération : les régénérations prescrites dans les parcelles 27-28 étant arrivées à leur terme (coupe définitive en 1994), l'écart réalisé/prévu ne peut résulter que d'une prévision sous-estimée ;
- groupe d'amélioration : la récolte est le double de ce qui était prévu ; les raisons sont à rechercher dans une sous estimation de la production biologique, la faiblesse du tarif de cubage SR 11, un prélèvement prévu trop faible, et l'ouverture quasi systématique des cloisonnements d'exploitation qui a légèrement accru la récolte.

Le programme des coupes a été correctement respecté.

Récolte des bois entre 2006 (dernière année d'application de l'aménagement précédent) et 2013

Volumes récoltés (m3/an)				
(Volume commercial 2006 - 2013)				
Régénération	Amélioration / Préparation	Autres groupes	Produits accidentels	Total
0	313	0	0	313 m3/an
0%	100%	0%	0%	100%

Soit 1,59 m³/ha/an, valeur très proche de celle réalisée à l'aménagement 1981-2005.

Les volumes récoltés entre 2006 et 2013 se distribuent ainsi :

- 85 % de coupes d'amélioration (en tacite reconduction) ;
- 10,5 % de coupes sanitaires (malgré l'absence dans le tableau de "produits accidentels" proprement dits) ;
- 4,5 % de coupes d'emprise pour la route du Bois Juré.

Les produits ligneux récoltés ces dernières années sont répartis comme suit : 40 % bois de chauffage, 60 % bois d'oeuvre.

L'affouage vrai n'est plus pratiqué mais le bois de chauffage est vendu sous la forme de cessions de menus produits avec une demande stable d'environ 400 stères/an.

Les bois sont façonnés en régie et vendus bord de route, et les qualités remarquables sont : chêne d'ébénisterie ou de tranchage, merisier ou alisier torminal.

1.3.1.2 Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Longueur totale	Densité		Commentaire
		(km)	km / 100 ha	suffisante oui / non	
Routes forestières	revêtues	0	2,25	NON	
	empierrées	0,133			
	terrain naturel	3,011			
Autres routes participant à la desserte		0,299			terrain naturel

Le réseau de desserte est très insuffisant en terme de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF en 1993 (préconisation de 1,5 km à 2,5 km/100 ha) car les 2,25 km/100 ha affichés ci-dessus tiennent compte des chemins en terrain naturel, souvent impraticables.

Le Bois Juré doit bénéficier dans un avenir proche, grâce à l'empierrement d'un kilomètre du chemin rural d'Abbéville, d'une route forestière limitrophe avec le Bois d'Immonville (commune de Lantéfontaine).

Les cantons des Woivres et de la Chênoie sont mal desservis par des chemins ruraux empierrés -hors forêt- sur une partie seulement de leur longueur.

L'ouest des Génoves peut "sortir" par Ozerailles. Un chemin en terrain naturel venant des Baroches par le CR d'Abbéville passe entre Longue Corne et les Génoves, mais il est en mauvais état.

Le ruisseau qui s'écoule à travers les parcelles 31, 17, 18 et 16 pour rejoindre l'émissaire de l'étang nécessite la pose de buses pour éviter les franchissements sauvages par les lignes de parcelles. Les autres cours d'eau naturels sont en périphérie de forêt et ne compliquent pas la mobilisation des bois. Seuls les fossés artificiels de drainage entraînent quelques contraintes. Quoiqu'il en soit, la nature des sols implique la nécessité de débarder sur sol suffisamment sec.

Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n°2006-1772).

La desserte figure sur la carte d'aménagement.

Il existe un schéma directeur de desserte forestière.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		198,92	0,00	0,00	198,92

• Statuts réglementaires et zonages existants

Sans objet.

Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Sans objet.

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

Habitats

Les habitats sont représentés sur la carte des stations.

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. La forêt n'est pas concernée par un habitat naturel prioritaire.

1.3.3 Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau)		198,92	0,00	0,00	198,92

1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine (CRL 2009) fait apparaître que la forêt est située dans une zone orange ou jaune (enjeu intermédiaire).

Les équipements structurants sont un étang artificiel et sa zone d'accueil, tous deux situés hors forêt communale, entre les cantons du Bois Juré et de Longue Corne.

Par arrêté municipal du 24 mai 1985, la cueillette des champignons est interdite (information par panneau sur le périmètre sud de la Chênoie).

• Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	parcelles 14-15-16-20-21	Etang de pêche et sa zone d'accueil

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Sans objet.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	198,92	0,00	0,00	0,00	198,92

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
Déséquilibre des familles par excédent de maturation et croissance active, rareté des jeunes peuplements, et absence totale de peuplements mûrs	Régénérer quand c'est possible dès l'atteinte du diamètre minimum d'exploitabilité
Peuplements à majorité de BM-GB chênes et localement PB-BM charme, avec un peu de PB-BM d'érable champêtre et merisier. Rares TGB chênes	Les martelages viseront principalement à capitaliser en chênes, merisier et érable champêtre tout en réduisant la proportion de charme
Porter une attention particulière à la parcelle 22 assez riche en alisier torminal de tous diamètres	Le traitement en futaie irrégulière associé à une rotation courte permettra un suivi fin
Abrouissement généralisé causé par une forte surdensité de chevreuils, rendant toute régénération sans protection impossible	La diminution des populations de chevreuils est un préalable nécessaire à la régénération naturelle et il faut impérativement augmenter les plans de chasse dans le massif, dont la forêt des Baroches n'est qu'un élément. Dans l'attente d'un équilibre sylvo-cynégétique rétabli, on ne classera en régénération que le minimum indispensable
Importance paysagère des lisières boisées le long de l'étang	La réalisation d'éclaircies suite au classement en amélioration n'aura pas d'incidence sur le paysage
La majorité des sols est très sensible au tassement et à l'orniérage (et en particulier la station II). Les exploitations peuvent donc être à l'origine de dommages irréversibles (perte de fertilité, baisse de la réserve en eau, réduction du drainage naturel)	Ne débarder que sur sol ressuyé. Respecter le Règlement National d'Exploitation Forestière : les engins ne circulent que dans les cloisonnements d'exploitation ; pour ce faire les cloisonnements doivent être ouverts avant l'exploitation de la coupe (*)
L'empierrement du CR d'Abbeville améliorera la desserte du Bois Juré. Cependant les cantons de la Chênoie, des Woivres, des Génoves et de Longue Corne demeureront d'accès difficile	Mettre à profit le peu de travaux sylvicoles à financer pour faire porter l'effort sur la création de routes forestières

(*) cette formule permet de garantir que les cloisonnements seront complètement exploités -et donc utilisables- lors de l'exploitation de la coupe sélective. Faute de quoi le sol sera irréversiblement abîmé dès le premier passage et le cloisonnement perdra la plus grande partie de son intérêt.

2.2 Constitution de divisions

Sans objet.

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (y compris conversion en futaie régulière)	164,67	196,60
Futaie irrégulière (y compris conversion en futaie irrégulière)	31,85	
Sous-total : surface en sylviculture	196,52	196,60
Hors sylviculture	2,40	
Total : surface retenue pour la gestion	198,92	196,60

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectifs	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne pédonculé	154,54	130	70	Merisier, Frêne commun, fruitiers, érables, Orme lisse, Charme, Bouleau	II - IV - (V)
Chêne sessile	7,45	170	70	Hêtre, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Alisier torminal, Charme, fruitiers	V - (IV)
Hêtre	2,68	120	60	Chêne sessile, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Alisier torminal	V
Chêne pédonculé Fruitiers	14,34		70 (CHP) 45 (FRU)	Merisier, Frêne commun, érables, Orme lisse, Charme, Bouleau	IV - II - (V)
Chêne pédonculé Erable champêtre	11,80		70 (CHP) 45 (ERC)	Fruitiers, Orme lisse, Erable sycomore, Hêtre, Chêne sessile, Alisier torminal	IV - (V)
Chêne pédonculé Alisier torminal	5,71		70 (CHP) 45 (ALT)	Fruitiers, Orme lisse, érables	IV
Total surface en sylviculture	196,52				

Cf. carte des essences-objectifs.

Pour les peuplements traités en futaie régulière, une seule essence objectif est indiquée : celle qui détermine l'âge d'exploitabilité et donc le choix des surfaces à régénérer.

Pour les peuplements traités en futaie irrégulière, plusieurs essences objectifs sont traitées simultanément et c'est cette composition objectif qui conditionne les critères de suivi (surface terrière totale objectif notamment).

Dans les deux cas, un mélange optimum est recherché avec les essences associées.

2.4 Suivi des peuplements

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Cf. chapitre 1.2.2.3.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

	Surface (ha)	Parcelles
Surface dont la régénération a déjà été entamée et doit être terminée pendant la période (<i>participe à Sv</i>)	0	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0	
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0	
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	0	
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	29,86	6-8-14-34-35-38

Renouvellement suivi en surface	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	29,86	
Contrainte de vieillissement (Sv)	0,00	
Surface d'équilibre (Se)	25,00	Niveau prévu
Surface du groupe de régénération (GR)	9,80	à mi-période
Surface à ouvrir (So)	9,80	0,00
Surface à terminer (St)	0,00	0,00
Groupe de reconstitution (S _{rec})	0,00	
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	0,00	

Commentaire : les peuplements les plus âgés n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité, il n'y a donc pas d'urgence à régénérer cette surface disponible à la régénération. D'autre part la forêt est soumise à un abrutissement généralisé qui rend la régénération naturelle impossible sans protection alors que les conditions y sont par ailleurs favorables. La réduction des populations de chevreuil est donc un préalable incontournable à la régénération. Dans l'attente du retour à un niveau de densité de chevreuil acceptable on ne classera en régénération qu'un minimum de surface.

Justification du groupe de régénération

Parmi les parcelles qui composent la surface disponible à la régénération n'ont pas été retenues :

- celles qui comportent beaucoup de bois moyens de chênes, pour éviter des sacrifices d'exploitabilité ;
- celles où la concurrence des charmes est trop forte (elles sont alors classées en préparation, sauf la 14 qui est en amélioration).

2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Indicateurs de renouvellement	Valeurs estimées sur le groupe	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme
Surface terrière des précomptables (diam. > 17,5 cm)	16,4	16,8	14,2
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	Non mesurée	5 %	10 %
Densité de perches et PB	5	15	40

Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Groupe	Catégorie	Situation actuelle		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
I1	Petit bois	38%	5,4	25%	3,8	20%	2,8
	Bois moyen	39%	5,6	55%	8,3	40%	5,6
	Gros bois	23%	3,2	20%	3	40%	5,6
	Total	100%	14,2	100%	15,0	100%	14,0
	Sous étage		6,5		4,3		3,0
I2	Petit bois	47%	12,3	35%	8,8	20%	3,0
	Bois moyen	37%	9,7	50%	12,5	40%	6,0
	Gros bois	16%	4,3	15%	3,8	40%	6,0
	Total	100%	26,3	100%	25,0	100%	15,0
	Sous étage		7,0		5,3		4,0

Commentaire :

En I1 la surface terrière des précomptables est globalement correcte mais celle du taillis est trop élevée.
En I2 la surface terrière (des précomptables comme du taillis) est beaucoup trop forte.

2.4.3 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Chêne sessile/pédonculé	66%	66%	65%
Charme	21%	19,5%	15%
Erable champêtre	5%	5%	5%
Frêne	2,3%	2%	2%
Merisier	2,2%	2,5%	5%
Tremble	2,1%	1,9%	0,5%
Alisier torminal	0,6%	0,8%	1,0%
Hêtre	0,4%	1,5%	3,0%
Poirier-Pommier	0,2%	0,2%	0,4%
Bouleau	0,1%	0,1%	0,1%
Erable sycomore	0,1%	0,5%	3,0%
	100,0%	100,0%	100,0%

Commentaire : dans l'ensemble de la forêt la proportion de chênes doit rester stable ; charmes et trembles doivent régresser ; hêtres, merisiers et érables sycomores doivent progresser.

2.5 Classement des unités de gestion

Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface (ha)	Justification sommaire
Amélioration 1	A1	65,46	Peuplements en CRO ou MAT à capitaliser fortement
Amélioration 2	A2	67,58	Peuplements en CRO ou MAT à capitaliser modérément
Amélioration 3	A3	7,26	Jeunes peuplements issus des régénérations de l'aménagement précédent
Irrégulier 1	I1	26,14	Parcelles irrégulières à capital moyen mais sous-étage trop fort
Irrégulier 2	I2	5,71	Parcelle 22 riche en alisier torminal avec charme et taillis concurrentiels
Préparation	P	14,57	Cf. § 2.4.1 ci-dessus
Régénération	R	9,80	Cf. § 2.4.1 ci-dessus
Sous total : surface en sylviculture		196,52	
Hors sylviculture	HSY	2,40	Emprises diverses non boisées (tranchées cadastrées ou non)
Total : surface retenue pour la gestion		198,92	

Détail des unités de gestion du groupe de régénération

	UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)	néant	0		0
Unités de gestion ouvertes à ne pas terminer (S2)	néant	0		
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S3)	néant	0	0	0
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4)	8	5,67	5,67	
	38	4,13	4,13	
Total		9,80	9,80	0

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Foncier - concessions

• **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

Pose de buses sur le ruisseau des parcelles 31-17-18-16 afin d'établir une continuité du parcellaire et d'éviter le franchissement "sauvage" du cours d'eau par les engins d'exploitation. Coût non chiffré.

2.6.2 Production

• **Documents de référence à appliquer**

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005)

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)

Pour le bouleau on se référera à la Directive d'application DT Lorraine

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)

2.6.2.1 Coupes

• Hypothèses dendrométriques

Le calcul des rotations et prélèvements moyens repose sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 7,5 cm donc sous-étage inclus) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m ² /ha/an)	G 2013 (m ² /ha)	Gobjectif 2033 (m ² /ha)	rotation retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m ² /ha)
A1	0,42	21,2	24	13	3,7
A2	0,42	25,7	25	10	4,5
A3	0,65	10,0	13	6	3,0
I1	0,40	22,4	17 (*)	8	4,3
I2	0,44	33,7	19 (**)	7	4,8
P	0,38	23,3	23	12	4,7

* : 2053 pour I1

* : 2073 pour I2

• Cas des coupes programmables par année

Année	Parc.	Gr.	Surf.	Coupe	Peupl.	Dernier passage	Prél. G/ha	dont perches et brins en %	Prél. V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches et brins en m3	V/an
2014	18	A2	5,45	AS	CCHFM	1995	4,5	15%	42	24,5	230	20	695
2014	22	I2	5,71	ACI	CFCHP	1999	4,3	13%	37	24,4	210	20	
2014	23	I1	5,96	ACI	CFCHM	2000	4,7	9%	43	27,8	255	15	
2015	1	A2	5,72	ACI	CCHFM	2000	5,5	20%	55	31,5	315	40	815
2015	17	I1	5,84	EMC	CFCHM	1994	1,0	30%	8	5,6	45	10	
2015	27	A3	3,71	E1	FCHFP	0	5,0	100%	35	18,6	130	130	
2015	30	I1	4,25	IBI	CFCHP	2007	4,5	25%	37	19,1	155	30	
2015	31	I1	4,20	IBI	CFCHM	2007	4,5	20%	40	18,9	170	25	
2016	20	A2	6,26	ACO	CCHXM	1996	5,0	10%	53	31,3	330	20	1210
2016	21	A2	6,68	ACO	CCHFM	1997	5,0	5%	49	33,4	325	10	
2016	26	A2	6,19	ACO	CCHXM	1996	4,5	10%	47	27,9	290	15	
2016	29	A2	3,90	EMC	CCHFP	1986	1,8	30%	15	7,1	60	15	
2016	37	A1	4,72	ACO	CCHFM	1992	4,5	30%	43	21,2	205	40	
2017	10	A2	6,14	ACI	CCHFM	1987	4,5	10%	43	27,6	265	15	875
2017	13	A2	6,20	ACI	CCHXM	1990	4,5	10%	47	27,9	290	15	
2017	17	I1	5,84	IBI	CFCHM	2015	3,5	20%	31	20,4	180	25	
2017	28	A3	3,55	E1	FCHFP	0	5,5	100%	39	19,5	140	140	
2018	7	A1	5,70	EMC	CCHFM	2000	0,9	35%	8	4,9	45	10	805
2018	15	A2	5,57	ACO	CCHXM	2010	6,0	30%	57	33,4	315	60	
2018	24	A2	5,92	ACI	CCHFM	2008	3,0	10%	29	17,8	170	10	
2018	29	A2	3,90	ACI	CCHFP	2016	2,1	20%	18	8,2	70	10	
2018	34	P	4,22	APR	CCHFM	1986	5,0	7%	49	21,1	205	10	
2019	2	A1	5,63	ACI	CCHFM	2002	4,5	15%	46	25,3	260	25	825
2019	6	P	5,56	APR	CCHFG	2002	4,7	20%	45	26,1	250	30	
2019	19	A1	2,22	ACI	CFCHM	1993	3,0	20%	28	6,7	60	10	
2019	25	A2	5,79	ACI	CCHFP	2009	4,5	5%	44	26,1	255	10	

Année	Parc.	Gr.	Surf.	Coupe	Peupl.	Dernier passage	Prél. G/ha	dont perches et brins en %	Prél. V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches et brins en m3	V/ha
2020	4	A1	5,90	ACO	CCHXM	2004	4,5	20%	47	26,6	275	30	975
2020	5	A1	5,77	ACI	CCHFM	2004	4,5	20%	45	26,0	260	30	
2020	7	A1	5,70	ACO	CCHFM	2018	2,8	30%	27	16,0	155	30	
2020	9	I1	5,89	EMC	CCHFM	1998	0,9	35%	8	5,3	45	10	
2020	16	A2	3,76	ACO	CCHFM	2013	6,0	30%	53	22,6	200	40	
2020	36	A1	4,23	EMC	CCHFM	1990	1,0	35%	9	4,2	40	10	
2021	11	A1	6,20	ACI	CCHFM	1988	3,7	15%	38	22,9	235	20	870
2021	12	A1	6,12	ACI	CCHXM	1989	4,5	15%	48	27,5	295	25	
2021	22	I2	5,71	IBI	CFCHP	2014	4,8	15%	41	27,4	235	25	
2021	27	A3	3,71	AI	FCHFP	2015	4,0	80%	28	14,8	105	85	
2022	3	A1	5,81	ACO	CCHFM	2003	3,7	15%	38	21,5	220	20	525
2022	23	I1	5,96	IBI	CFCHM	2014	2,5	7%	23	14,9	135	5	
2022	9	I1	5,89	IBI	CCHFM	2020	3,4	30%	29	20,0	170	35	
2023	36	A1	4,23	ACO	CCHFM	2020	3,5	20%	35	14,8	150	20	585
2023	28	A3	3,55	AI	FCHFP	2017	5,0	80%	35	17,8	125	100	
2023	30	I1	4,25	IBI	CFCHP	2015	4,3	25%	35	18,3	150	25	
2023	31	I1	4,20	IBI	CFCHM	2015	4,3	20%	38	18,1	160	20	
2024	14	A1	5,49	ACI	CFCHM	2013	5,0	20%	46	27,5	255	35	760
2024	18	A2	5,45	ACO	CCHFM	2014	4,5	10%	43	24,5	235	15	
2024	32	A1	3,86	ACO	CCHFM	2006	3,0	15%	31	11,6	120	10	
2024	33	A1	3,81	ACO	CCHFM	2006	3,7	10%	39	14,1	150	10	
2025	1	A2	5,72	ACI	CCHFM	2015	5,0	15%	51	28,6	290	25	765
2025	17	I1	5,84	IBI	CFCHM	2017	4,3	20%	38	25,1	220	30	
2025	35	P	4,79	APR	CFCHM	2012	5,5	10%	53	26,3	255	15	
2026	20	A2	6,26	ACO	CCHXM	2016	5,0	7%	53	31,3	330	15	825
2026	21	A2	6,68	ACO	CCHFM	2016	4,5	5%	44	30,1	295	10	
2026	26	A2	6,19	ACO	CCHXM	2016	3,0	7%	32	18,6	200	10	
2027	10	A2	6,14	ACI	CCHFM	2017	4,5	10%	43	27,6	265	15	660
2027	13	A2	6,20	ACI	CCHXM	2017	4,5	10%	47	27,9	290	15	
2027	27	A3	3,71	AI	FCHFP	2021	4,0	50%	28	14,8	105	50	
2028	15	A2	5,57	ACO	CCHXM	2018	6,0	10%	63	33,4	350	20	860
2028	22	I2	5,71	IBI	CFCHP	2021	4,8	15%	41	27,4	235	25	
2028	24	A2	5,92	ACI	CCHFM	2018	3,0	7%	29	17,8	170	5	
2028	29	A2	3,90	ACI	CCHFP	2018	3,0	15%	27	11,7	105	10	
2029	25	A2	5,79	ACO	CCHFP	2019	4,5	5%	44	26,1	255	10	565
2029	28	A3	3,55	AI	FCHFP	2023	4,0	50%	28	14,2	100	50	
2029	37	A1	4,72	ACO	CCHFM	2016	4,5	25%	44	21,2	210	30	
2030	9	I1	5,89	IBI	CCHFM	2022	4,3	30%	36	25,3	210	45	775
2030	16	A2	3,76	ACO	CCHFM	2020	5,5	15%	52	20,7	195	20	
2030	23	I1	5,96	IBI	CFCHM	2022	3,0	5%	28	17,9	165	5	
2030	34	P	4,22	APR	CCHFM	2018	5,0	5%	49	21,1	205	5	
2031	6	P	5,56	APR	CCHFG	2019	4,7	20%	45	26,1	250	30	560
2031	30	I1	4,25	IBI	CFCHP	2023	4,3	25%	35	18,3	150	25	
2031	31	I1	4,20	IBI	CFCHM	2023	4,3	20%	38	18,1	160	20	
2032	2	A1	5,63	ACI	CCHFM	2019	4,5	15%	46	25,3	260	25	565
2032	7	A1	5,70	ACO	CCHFM	2020	4,5	30%	43	25,7	245	45	
2032	19	A1	2,22	ACI	CFCHM	2019	3,0	20%	28	6,7	60	10	
2033	4	A1	5,90	ACO	CCHXM	2020	5,0	20%	52	29,5	305	35	
2033	5	A1	5,77	ACI	CCHFM	2020	3,7	15%	38	21,3	220	20	850
2033	17	I1	5,84	IBI	CFCHM	2025	4,3	20%	38	25,1	220	30	
2033	27	A3	3,71	AI	FCHFP	2027	4,0	20%	28	14,8	105	20	

La présence de mardelles et de terriers (blaireau ou renard) implique d'être vigilant pendant les débardages ou à la création des cloisonnements d'exploitation (coupes EMC).

Remarques concernant certaines parcelles :

Année	Parcelle	Commentaire
2014	18	Densifier les cloisonnements d'exploitation et coupe sélective
2015	17	Densifier les cloisonnements d'exploitation (pas de coupe)
2016	29	Créer les cloisonnements d'exploitation (pas de coupe)
2016	37	Densifier les cloisonnements d'exploitation et coupe sélective
2018	7	Densifier les cloisonnements d'exploitation (pas de coupe)
2018	34	Densifier les cloisonnements d'exploitation et coupe sélective
2020	9	Densifier les cloisonnements d'exploitation (pas de coupe)
2020	16	Rotation raccourcie car surface terrière élevée
2020	36	Densifier les cloisonnements d'exploitation (pas de coupe)
2024	14	Avance de 2 ans car riche en petits bois sur une partie
2025	35	Recul d'un an pour équilibrer les surfaces et les volumes
2032	7	Avance d'un an car taillis abondant

• **Cas des coupes programmables par période pluri-annuelle**

Années	UG	Type de peuplement	Code coupe	S à parcourir (ha)	G/ha	G total	Vol/ha	Vol. tot.
Période 1 2014-2018	Néant					0		0
Période 2 2019-2023	Néant					0		0
Période 3 2024-2028	8	CCHFG	RE	5,67	8,0	45	68	385
Période 4 2029-2033	8	CCHFG	RS	5,67	7,0	40	74	420
	38	CCHFM	RE	4,13	7,0	29	60	250
Total							114	1055

• **Règles de culture particulières**

Lisières le long de l'étang : travailler le taillis et enlever les brins qui penchent. Bien surveiller l'état sanitaire.

Entraxe moyen des cloisonnements d'exploitation à rechercher : 30 à 40 mètres.

Surveiller la clématite notamment en station V.

• groupes irréguliers :

- I1 : diminuer la concurrence du taillis et du charme ; favoriser les feuillus précieux dont l'érable champêtre
- I2 : baisser fortement la surface terrière et réduire le taillis et le charme ; prendre soin des alisiers.

• groupe de régénération :

La parcelle 38 n'est à entamer qu'à partir de 2029 : on prévoira donc l'ouverture des cloisonnements d'exploitation et une éventuelle coupe préparatoire sans attendre à l'excès la coupe d'ensemencement.

• groupe de préparation :

- parcelle 6 : maîtriser le taillis et les charmes pour qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les houppiers des chênes ;
- parcelles 34 et 35 : le taillis n'est pas excessivement abondant et il aide à maintenir le sol propre ; contenir les charmes de franc pied et les brins de taillis qui viendraient dans les houppiers des semenciers.

• Synthèse des possibilités

Groupe	Surface terrière (m ² /an)	Volume total (m ³ /an)
A1	20,0	202
A2	30,9	306
A3	5,7	41
I1	14,9	130
I2	4,0	34
P	6,0	59
R	5,7	53
Totaux	87,2	825
<i>sur surface en sylviculture</i>	<i>0,44 m²/ha/an</i>	<i>4,2 m³/ha/an</i>

Soit un prélèvement moyen prévisible sur la forêt de 0,44 m²/ha/an soit 4,2 m³/ha/an.

Si l'on estime l'accroissement moyen des peuplements de la forêt* à 0,39 m²/ha/an soit 4,1 m³/ha/an pour les 20 prochaines années (au diamètre de précomptage 7,5 cm), **la forêt serait donc en phase de très légère décapitalisation.**

**moyenne pondérée des hypothèses dendrométriques ci-dessus.*

• Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 4,48 ha/an (hormis les ouvertures de cloisonnements).

2.6.2.2 Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Code - priorité	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Longueur totale (m)	Précautions (paysage, biodiversité, ...) ou observations	Coût total indicatif (€ HT)
Schéma de desserte					
1	Création (empierrement)	Bois Juré	1 062	en instance de réalisation	79 000
2	Création (empierrement)	La Chênoie	1 000	tracé indicatif (•)	80 000
3	Création (empierrement)	Les Génoves et Longue Corne	1 220	dont une partie hors forêt	91 000
4	Création (empierrement)	Les Woivres	590	dont une partie hors forêt	44 000
Coût total DESSERTÉ (€)					294 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)					14 700

(•) Le tracé de la route qui doit desservir la Chênoie reste indicatif. Afin de réduire les distances de débardage, il pourrait s'avérer préférable de traverser ce canton par le milieu des parcelles moyennant une coupe d'emprise. En effet, avec une route longeant le périmètre nord, la distance de débardage peut encore atteindre 500 m. Une route au milieu ("variante") aurait sensiblement la même longueur mais serait beaucoup plus **efficace** : distances de débardage divisées par 2 donc coûts d'exploitation plus faibles, et meilleure préservation des sols.

La dépense annuelle de la route du Bois Juré ressort à 79000 / 20 = 3950 €/an : c'est ce qui est reporté au bilan financier prévisible.

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Futaie régulière

Itinéraire technique de travaux sylvicoles		UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
5CHP1	Nettoiemement - Dépressage	28	3,55	Nettoiemement dépressage au profit de 150 à 250 chênes/ha (Ho entre 10 et 12 m)	800	2 840	E
1CHX2	Régénérations à entamer - Norme tronquée	8 - 38	9,80	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence modérée à faible	1 900	18 620	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						21 460	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1 073	

Futaie irrégulière

Visite des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux :

Année	UG	Surface
2018	9 - 23	11,85
2020	17 - 30 - 31	14,29
2025	9 - 22 - 23	17,56
2028	17 - 30 - 31	14,29
2032	22	5,71
	Total	63,70

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Cette visite intervient généralement à mi-rotation. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Nature des travaux :

La forêt n'est pas dans une logique de rajeunissement, la recherche de régénération de façon intensive dans les peuplements adultes n'est donc pas une priorité.

Les travaux consisteront surtout, pour cette période d'aménagement, en dégagements légers au profit du chêne, du merisier et des feuillus précieux lorsque le dosage de la lumière par la coupe sélective n'aura pas été suffisamment fin.

Dans le groupe I2 (parcelle 22), les travaux seront probablement moins coûteux dans un premier temps car le niveau de capital actuel des peuplements implique de réels efforts en prélèvement avant d'obtenir une régénération au profit de laquelle intervenir : c'est pourquoi la 1^{ère} visite est prévue en 2025, après le second passage en coupe. Par la suite les travaux seront plus utiles dans ce groupe.

Il s'agira bien de **travaux très extensifs**, la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Dans l'hypothèse où environ le quart de la surface visitée du groupe I2 et la moitié de celle du groupe I1 nécessiteraient des travaux, ceux-ci peuvent être estimés comme suit :

Groupes	Surface des UG à travailler	Prix unitaire (€/ha)*	Coût total (€)
I1	26,14	300	7 842
I2	2,86	300	857
Coût total des TRAVAUX SYLVICOLES (€)			8 699
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)			435

**prix unitaire calculé sur la surface entière des parcelles parcourues et non sur celle des zones travaillées qui ne sont en aucun cas cartographiées.*

2.6.3 Fonction écologique

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols il est indispensable, sur ces sols fragiles, de parfaire le réseau des cloisonnements d'exploitation permanents et bien matérialisés. A part la parcelle 29 qui est démunie, le réseau est bien commencé et il suffit de densifier les cloisonnements dans une dizaine de parcelles.

Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages d'engins forestiers et les dépôts de rémanents d'exploitation (cf. § 2.6.1).

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt. Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas à systématiquement regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles. Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

De manière générale, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage.

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt / gibier.

Les mares, qu'elles soient naturelles ou un vestige de l'activité humaine, font partie intégrante de la forêt. Elles sont le siège d'une riche mais fragile biodiversité (amphibiens, reptiles, invertébrés, flore et habitats) ainsi que d'un patrimoine historique (palynologique et archéologique). Elles sont sensibles à l'assèchement et ont besoin de lumière : les interventions (coupes et travaux) sont l'occasion de réduire l'effet de pompe des arbres les plus proches de la mare et de gérer la luminosité par l'intensité de l'intervention.

Les drainages et les curages sont perturbants pour le milieu et ne doivent être exercés que s'ils sont justifiés, par exemple dans le cadre d'un plan de gestion des mares.

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet.

2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.6.4 Fonctions sociales

2.6.4.1 Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée aux parcelles visibles de l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision, forme et taille des plages de régénération.

On veillera essentiellement au soin des exploitations (respect des périodes prescrites et des autres clauses techniques), qui constituent l'essentiel des risques de dégradation du paysage forestier dans le cadre du présent programme d'action.

Les cloisonnements d'exploitation au sein des peuplements issus du taillis sous futaie présentent un impact visuel généralement très peu perceptible.

La zone la plus sensible sous l'angle paysager est l'étang de pêche, ses rives et sa zone d'accueil. Les parcelles 14-15-16-20-21 étant classées en amélioration ne connaîtront que des coupes d'éclaircies, et celles-ci ne porteront aucun trouble à la perception du paysage.

2.6.4.2 Ressource en eau

La forêt constitue un réservoir d'eau important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf. loi sur l'eau et les milieux aquatiques - LEMA 2006-1772).

2.6.4.3 Chasse – Pêche

La forêt est en grave déséquilibre sylvo-cynégétique dû à la trop forte croissance des populations d'ongulés, ce qui compromet l'avenir des régénérations forestières, à tout le moins renchérit considérablement leur coût. Ceci appauvrit également la biodiversité par surexploitation des ressources des écosystèmes (impacts sur la flore, mais également sur les oiseaux) et a des conséquences sanitaires (maladie de Lyme...).

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est loué à l'ACCA des Baroches.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été approuvé par le Préfet en date du 16/09/2013.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, et sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre n'est pas atteint. On constate en effet qu'à l'exception du hêtre, tous les semis (chêne, érable, charme...) de toutes les trouées de la Chênoie sont abrutis. De même aux Génoves, un abrutissement systématique des semis de chênes a été noté. Cette situation est préoccupante car aucun renouvellement ne sera possible sans une diminution drastique des populations de chevreuil, en constante augmentation. Le recours à des protections serait un non-sens au regard des intéressantes potentialités de régénération naturelle, et c'est un pis-aller beaucoup plus coûteux.

La diminution des populations de chevreuils est donc une condition indispensable à la mise en route de la régénération naturelle. Il faut impérativement augmenter les plans de chasse et les réaliser scrupuleusement (ce qui a été le cas les dernières années).

Concernant le sanglier, les effectifs actuels ne semblent pas excessifs. Mais il convient de les surveiller.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse.**

Saison	Prévu / réalisé	Chevreuils
2009/2010	Prévu	20
	Réalisé	20
	Taux	100%
2010/2011	Prévu	20
	Réalisé	16
	Taux	80%
2011/2012	Prévu	20
	Réalisé	20
	Taux	100%
2012/2013	Prévu	20
	Réalisé	20
	Taux	100%
2013/2014	Prévu	20
	Réalisé	-
	Taux	-
Total	Prévu	80
	Réalisé	76
	Taux sur 4 ans	95%

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides ;
- non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations ;
- fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune) ;
- gestion dynamique des ripisylves ;
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune) ;
- interventions en faveur des fruitiers (lors de toute coupe, notamment détourages avant la sortie de la phase de compression des jeunes peuplements) ;
- implantation et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur ;
- augmenter les prélèvements sur l'espèce chevreuil.

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Toutes les essences atteintes sauf le hêtre	Canton de la Chênoie	Généralisés	sans objet	Hêtre mis à part, tous les semis observés dans la totalité des trouées de la Chênoie sont abrutis	Semis indemnes d'abrutissement quelle que soit l'essence

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

La demande en bois de chauffage pour les habitants est d'environ 400 stères/an, soit 270 m³. Elle pourra sans difficulté être satisfaite par les récoltes annuelles.

2.6.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques.

Toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.6.5 Prévention des risques naturels

Sans objet.

2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

2.6.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

L'arrêté préfectoral permanent du 11 mai 1977 interdit l'allumage de feux, en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, dans la période 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre de chaque année.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt.

La forêt n'a pas été déclarée en crise sanitaire, cependant on a constaté une recrudescence des dépérissements de chêne pédonculé consécutifs à des épisodes de sécheresse.

Cantons touchés ces 2 dernières années par un dépérissement diffus (houppier partiellement mort ou arbre totalement sec) : Bois Juré - Longue Corne - Génoves (parcelles 14 à 18, 20, 21, 22 à 26) ; toutes les catégories de diamètres sont concernées.

2.6.6.3 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station / sensibilité au tassement :

- 184,66 ha sont très sensibles au tassement (stations II et IV) ;
- 11,86 ha sont moyennement sensibles au tassement (station V).

La carte des stations rend compte de la sensibilité du sol au tassement. La station II reste engorgée longtemps et elle est particulièrement fragile. Les exploitations peuvent être à l'origine de **dommages irréversibles** (perte de fertilité, baisse de la réserve en eau, réduction du drainage naturel). Les cloisonnements d'exploitation permettent de circonscrire le risque de dégradation des sols en limitant la circulation des engins (cf. Règlement National d'Exploitation Forestière). Le réseau de cloisonnements d'exploitation est en cours de constitution et doit être terminé.

2.6.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122 du code forestier

2.6.7.1 Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet.

2.6.7.2 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122 du code forestier

Sans objet.

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	9,80	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	0,00	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	16,8	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	5%	Début et fin de l'aménagement
	Densité de perches	15	Début et fin de l'aménagement	
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²).	1744	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³).	16 500	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

RIESS Bruno
Chef de projet
aménagement

A Velaine-en-Haye, le 13 décembre 2013

en collaboration avec :

Mme BOISTEAUX Régine	Responsable de l'UT
Mme ARNOULD Audrey	Agent patrimonial, responsable du triage
M MONEY Didier	Agent patrimonial
M LEPLAE Gérard	Agent patrimonial
M SCHMITT Xavier	Agent patrimonial
M CHAMPION Gwenaël	Spécialiste SIG
M CUETTE Jean-Paul	Spécialiste foncier
Mme Francine SOMNARD	Assistante service forêt
Mme Jennifer HEURTEUR	Assistante service forêt

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Vérifié le :	13/12/13	par : Frédéric BEDEL Responsable de production aménagement	